

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 septembre 2011, à compter de 19H30 à la salle du conseil municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Diane Sirard, conseillère  
Pauline Lauzon, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**172-09-11**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le Directeur général en y ajoutant les points suivants :

- a) Mutuelle de prévention MMQ / CSST
- b) Colloque Ferme-Neuve du 22 octobre 2011

ADOPTÉE

**173-09-11**

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 04 JUILLET ET DU 18 AOÛT 2011**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances du 04 juillet et du 18 août 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le Directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les procès-verbaux des séances du 04 juillet et du 18 août 2011 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION**  
(RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS)

Avis de motion est présentement donné par madame la conseillère Diane Sirard à l'effet qu'elle présentera ou fera présenter un règlement visant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Ferme-Neuve.

174-09-11

**FORMATION DES ÉLUS ( code de déontologie)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** les frais d'inscription des élus pour la formation qui aura lieu le 29 octobre prochain à Nomingue soient défrayés pour les membres du conseil;

**QUE** les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

175-09-11

**CONTRAT AVEC LE CLD POUR UN PLAN DE DIVERSIFICATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal entérine la signature de monsieur Gilbert Pilote en regard à la convention d'aide financière en vertu du contrat de diversification de la MRC d'Antoine-Labelle;

**QUE** les frais reliés au projet d'élaboration d'un plan concept de repositionnement stratégique de l'offre de services de Ferme-Neuve dans une perspective de diversification économique soient défrayés par la Municipalité :

Frais d'honoraires totaux	21 800,00 \$
Financement par la	
Municipalité de Ferme-Neuve	2 180,00 \$
FSTD (fonds de soutien)	<u>19 620,00 \$</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>21 800,00 \$</b>

ADOPTÉE

176-09-11

**NOMINATION DE MADAME MARTINE CHARRON À TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT** que la convention collective autorise l'employeur (art. 13.06) à muter temporairement pour une période ne dépassant pas 6 mois un salarié à une fonction hors de l'unité d'accréditation ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge à propos de nommer madame Martine Charron à titre de Secrétaire-trésorière adjointe afin que celle-ci puisse en cas d'absence du Directeur général, signer et conclure des ententes avec divers organismes et ministères ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** madame Martine Charron soit nommée Secrétaire-trésorière adjointe, soit, jusqu'au retour de madame Danielle Racette ou du 28 août 2011 au 24 février 2012, la première alternative mettant fin à cette nomination;

**QUE** le taux horaire de ce remplacement soit celui qui était en vigueur le 30 juin 2010 : 23.86\$ l'heure (le % d'augmentation de la prochaine convention s'appliquera lorsque connu).

ADOPTÉE

177-09-11

**AUTORISATION DES DÉPLACEMENTS ET DES FORMATIONS**  
(Directeur général et Secrétaire-trésorière adjointe)

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** les membres du conseil autorisent les déplacements et les formations suivants pour le Directeur général et la Secrétaire-trésorière adjointe :

- 1) À La Prairie, dépôt des conditions de renouvellement des assurances collectives, 01 septembre (Dg);
- 2) À Ste-Thérèse, rencontre avec le CRM, sur les ressources humaines, 29 septembre (Dg et Sec.-trés. adj.);
- 3) À Mont-Tremblant, Colloque de zone 20 et 21 octobre (Dg et Sec.-trés. adj);
- 4) À Val-David, code d'éthique des employés municipaux, 10 novembre (Dg et Sec.-trés. adj)

**QUE** les frais d'inscriptions, de repas et de séjour soient payés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

178-09-11

**ÉQUITÉ SALARIALE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve n'avait jamais fait la procédure telle qu'établie par la « Commission sur l'équité salariale » pour les employés de ladite Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que celle-ci a réalisé une démarche d'équité salariale en conformité avec la loi en procédant aux étapes suivantes :

- 1) A identifié les catégories d'emplois et en déterminé la prédominance sexuelle ;
- 2) A évalué les catégories d'emplois avec une méthode exempte de discrimination ;
- 3) A comparé les catégories d'emplois féminines avec les masculines ;
- 4) A procédé à l'estimation des écarts salariaux ;
- 5) A calculé les ajustements salariaux.

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a réalisé sa démarche avec l'aide d'un consultant du Centre des Ressources Municipales en ressources humaines et relation de travail ;

**CONSIDÉRANT** que seules les catégories d'emplois suivantes sont sujettes à des ajustements de salaires (taux horaire) comme suit :

1) Bibliothécaire	2.66 \$
2) Préposée à la restauration	2.44 \$
3) Brigadière scolaire	3.21 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** les ajustements seront versés en un seul versement sur la paie de la semaine du 25 septembre 2011, et sont rétroactifs au 21 novembre 2001 avec un intérêt au taux légal de 5%;

**QUE** pour payer le montant total de 116 117,81 \$, le Directeur général est autorisé à puiser à même le surplus accumulé au 31 décembre 2010 ladite somme.

ADOPTÉE

179-09-11

#### **SUBVENTION ORGANISME À BUT NON LUCRATIF 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** les Chevaliers de Colomb, conseil 3275 reçoivent leur subvention 2011 :

Chevalier de Colomb : 300.00\$

ADOPTÉE

180-09-11

#### **LEVÉE DE FONDS : CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le Club de patinage artistique de Ferme-Neuve soit autorisé à faire une levée de fonds pour leurs activités qui se tiendra le 07 octobre 2011;

**QUE** la présente autorisation ne vaut que pour les rues de la Municipalité. Toute levée de fonds sur la 12<sup>e</sup>. Rue doit être autorisée par le Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

181-09-11

#### **APPUI À LA CHAMBRE DE COMMERCE (usine de cogénération)**

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve est en accord avec la démarche de la Chambre de commerce de Ferme-Neuve, pour recommander que soit réalisée une étude de faisabilité d'implantation d'une usine de cogénération sur le territoire de Ferme-Neuve;

**ATTENDU** que les propriétaires de la scierie Forex à Ferme-Neuve sont en accord avec la réalisation de cette étude et qu'ils sont prêts à la collaborer financièrement à sa réalisation;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve vit actuellement une situation économique plutôt difficile, et qu'elle croit que la réalisation de cette étude pourrait mener à la concrétisation d'une usine de cogénération à la scierie Forex de Ferme-Neuve et que cela permettrait de réduire certains coûts d'opérations à l'usine et ainsi consolider son plan de réouverture;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de demander au Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine Labelle, par l'entremise du programme du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, d'assister financièrement la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve dans sa démarche pour la réalisation de l'étude de faisabilité en vue d'une future implantation d'une usine de cogénération, à l'usine de Forex à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

182-09-11

**REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU C.A. DES AMIS DE LA MONTAGNE**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** madame Diane Sirard conseillère et monsieur Yvon Forget conseiller soient mandatés à représenter la Municipalité de Ferme-Neuve auprès du C.A. des Amis de la Montagne du Diable de Ferme-Neuve pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

183-09-11

**APPUI AU PROJET : « ARRÊT POUR VÉLO »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve appui monsieur Maxime Leduc dans ses démarches pour l'obtention du projet « Arrêt pour vélo » le long du 1<sup>er</sup> rang de Wurtèle, entre les propriétés de messieurs Sylvain Leduc et Alain Venne.

ADOPTÉE

184-09-11

**APPUI À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal de Ferme-Neuve appui la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides dans leurs démarches pour l'obtention dans sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de la Politique national de la ruralité, pour l'élaboration d'un circuit historique et des découvertes des produits locaux sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

## **JOURNÉE DE CONSULTATION MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

Dépôt de la lettre du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune invitant la Municipalité à assister aux consultations qui se dérouleront à l'hôtel Confort Inn à Tremblant le lundi le 03 octobre 2011.

**Monsieur Yvon Forget quitte son siège, il est 20h32**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(section administration)

#### **185-09-11 AJOURNEMENT (10 minutes)**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'ajourner la présente séance pour 10 minutes, il est 20h35.

ADOPTÉE

#### **186-09-11 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de poursuivre l'assemblée, il est 20h45.

ADOPTÉE

**Monsieur Yvon Forget reprend son siège, il est 20h45**

#### **187-09-11 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le second projet de règlement numéro 23-15 visant la modification du règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit accepté.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 22 RELATIF À L'ÉMISSION DES  
PERMIS DE CONSTRUCTION**

Il a été décidé par les membres du conseil présents de reporter ce point à l'assemblée du 11 octobre prochain.

188-09-11

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120 RELATIF AU  
REMBOURSEMENT DE FACTURES DE LA R.I.D.L. À LA SUITE  
D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le règlement numéro 120 visant le remboursement des factures de la R.I.D.L. à la suite d'émission de permis par la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

189-09-11

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION  
MINEURE PRÉSENTÉE PAR MÉLANIE HOULE-TERRIEN, 195, 10<sup>E</sup>  
AVENUE, FERME-NEUVE, LOTS 27A PTIE ET 28 PTIE, CADASTRE DU  
VILLAGE**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Mélanie Houle-Therrien et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiètement du bâtiment principal de 1.2 mètres sur la marge avant prescrite de 3 mètres, le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 août 2011, portant le numéro CCU-27-08-11;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par madame Mélanie Houle-Therrien, pour l'empiétement du bâtiment principal de 1.2 mètres sur la marge avant prescrite de 3 mètres, le tout pour le terrain du 195, 10<sup>e</sup> Avenue, à Ferme-Neuve, portant les numéros de lots 27A ptie et 28 ptie au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone COM02.

ADOPTÉE

190-09-11

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR ANITA PAPINEAU, 57 5<sup>E</sup> RUE, FERME-NEUVE, LOTS 2-94, 2-95 ET 2-96 PTIE CADASTRE DU VILLAGE**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par madame Anita Papineau et invite la population à se prononcer;

Le Directeur général fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à ces demandes de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour l'empiétement du bâtiment principal de 1.47 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres, pour l'empiétement de la remise de 0.39 mètre sur la marge arrière prescrite de 1 mètre et pour l'empiétement de la serre de 0.32 mètre sur la marge latérale prescrite de 1 mètre, tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 10 août 2011, portant le numéro CCU-26-08-11;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Anita Papineau pour l'empiétement du bâtiment principal de 1.47 mètres sur la marge arrière prescrite de 8 mètres, pour l'empiétement de la remise de 0.39 mètre sur la marge arrière prescrite de 1 mètre et pour l'empiétement de la serre de 0.32 mètre sur la marge latérale prescrite de 1 mètre, tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage. Le tout pour le terrain du 57, 5<sup>e</sup> rue, à Ferme-Neuve, portant les numéros de lots 22-4, 2-95 et 2-96 ptie au cadastre du Village, au cadastre officiel du Québec, zone RES07. Cependant, lors d'une demande de permis pour toutes modifications apportées à la serre, celle-ci devra être relocalisée pour respecter les marges en vigueur lors des modifications.

ADOPTÉE

191-09-11

**MANDAT À LA FIRME GÉNIVAR (Centre sportif)**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** l'offre de services de la firme d'ingénierie Génivar pour la présentation du dossier au « Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique » du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II soit accepté;

Pour la présentation de l'aide financière au fonds pour le développement du sport et de l'activité physique – phase II coût estimé à 4,500.00\$ le tout avant taxes, tel que spécifié dans un courriel de monsieur Alexandre Hudon le 12 septembre 2011.

ADOPTÉE

192-09-11

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QU'** une mise à jour des équipements soit faite pour le Centre sportif Ben Leduc;

**QUE** la confirmation de l'engagement de la Municipalité de Ferme-Neuve à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet;

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve nomme monsieur Normand Bélanger, Directeur général à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

193-09-11

**CONTRAT 2011-2014 POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR « HAUT »**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel par soumission publique a été fait dans les journaux et par moyen électronique (100,000\$ et plus) aux entreprises pour le déneigement du secteur « HAUT » sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture publique a eu lieu le 18 août 2011 à la salle du conseil en présence du Directeur général et du Directeur des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre et que le Directeur des travaux publics de par sa correspondance du 19 août 2011 l'a jugé conforme ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture de la seule soumission qui se détaille comme suit :

Lacelle et Frères (3 ans)  
2011-12 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2012-13 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2013-14 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le contrat pour le déneigement des chemins du secteur « HAUT » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie qui se détaille comme suit :

Lacelle et Frères (3 ans)  
2011-12 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2012-13 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2013-14 2,248.30\$ du kilomètre (taxes incluses)

**QUE** le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

194-09-11

#### **CONTRAT 2011-2014 POUR LE DÉNEIGEMENT DU SECTEUR « BAS »**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel par soumission publique a été fait dans les journaux et par moyen électronique (100,000\$ et plus) aux entreprises pour le déneigement du secteur « BAS » sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture publique a eu lieu le 18 août 2011 à la salle du conseil en présence du Directeur général et du Directeur des travaux publics ;

**CONSIDÉRANT** qu'un seul soumissionnaire a déposé son offre et que le Directeur des travaux publics de par sa correspondance du 19 août 2011 l'a jugé conforme ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de l'ouverture de la seule soumission qui se détaille comme suit :

Lacelle et Frères (3 ans)  
2011-12 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2012-14 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2013-15 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le contrat pour le déneigement des chemins du secteur « BAS » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie qui se détaille comme suit :

Lacelle et Frères (3 ans)  
2011-13 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2012-14 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)  
2013-14 1,947.56\$ du kilomètre (taxes incluses)

**QUE** le Maire et le Directeur général soient autorisés à signer le contrat.

ADOPTÉE

### **SUBVENTION MINISTRE DES TRANSPORTS «RUES ET CHEMINS»**

Dépôt de la lettre du Ministre délégué aux Transports et Ministre responsable de la région de l'Outaouais monsieur Norman MacMillan confirmant une subvention de 70,000\$ pour les travaux de la Montée Leblanc et divers autres chemins.

195-09-11

### **PAIEMENT POUR TRAVAUX CHEMIN LAC OUELLETTE, PIONNIERS ET DE LA RIVE**

**ATTENDU** que la firme Franroc, division de Sintra a effectué les travaux de traitement de surface double sur les chemins du Lac Ouellette, des Pionniers et de la Rive et qu'ils sont terminés depuis le 4 août 2011 ;

**ATTENDU** que par le rapport du Directeur des travaux publics monsieur Jean-Pierre Miljours, celui-ci s'est dit satisfait des travaux ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu le bon de garantie d'entretien représentant 25 % de la valeur du contrat ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu un affidavit attestant le paiement des sous-traitants, tel que requis au cahier de charges ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

**QUE** le Directeur général soit autorisé à émettre un chèque à l'ordre de la firme Franroc, division de Sintra inc. au montant de 95 566,21 \$ (51 599,44 + 32 585,28 – 299,52 + les taxes) pour les travaux effectués.

ADOPTÉE

196-09-11

### **RENOUVELLEMENT DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est membre de la Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ ;

**CONSIDÉRANT** qu'aux fins de limiter les coûts et les efforts requis pour le renouvellement de la mutuelle annuellement à la CSST, il est souhaitable de confier à l'UMQ le mandat de procéder au renouvellement de l'adhésion de la Municipalité annuellement dans la mutuelle, sans avoir à obtenir de chaque municipalité une nouvelle résolution, à moins d'avis contraire écrit de la part de la Municipalité à l'UMQ avant le 30 septembre de l'année précédente l'année du renouvellement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la Municipalité ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaite de l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2012 soit acceptée telle que rédigée et que l'UMQ soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution de la Municipalité. La Municipalité autorise monsieur Normand Bélanger, Directeur général à signer, pour elle et en son nom, tout document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

**197-09-11 LAC À L'ÉPAULE (colloque du 22 octobre 2011)**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** le conseil municipal autorise la dépense à être engagée pour l'organisation de la journée « Lac à l'Épaule » avec les citoyens de Ferme-Neuve le 22 octobre 2011 de 9 à 18 heures. Cette somme est estimée à 2 500 \$.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(section Loisirs, Urbanisme, Travaux publics , Incendies et Varia)

**198-09-11 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2011-05**

Il est proposé par monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la Direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2011, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMTPE	DT	CT
<b>POMPIERS</b>			
PIECES ET ACCESSOIRES	02-220-00-640-00		200.00\$
ENTRETIEN RÉP. ÉQUIP. DÉINCAR.	02-220-00-526-01	200.00\$	
REMPLISSAGE AIR COMPRIMÉ EXTIN.	02-220-00-639-00		1000.00\$
ENTRETIEN RÉPARATION VÉHICULE	02-220-00-525-00	1000.00\$	
		<b>1200.00\$</b>	<b>1200.00\$</b>
<b>ADMINISTRATION</b>			
HONORAIRES PROFESSIONNELS	02-130-10-411-00		1500.00\$
RÉCLAMATION (DÉDUCTIBLES)	02-190-00-995-00	1500.00\$	
SERVICES PROF. JURIDIQUES	02-160-00-412-00		5300.00\$
RELATION TRAVAIL	02-160-00-416-00	5300.00\$	
		<b>6800.00\$</b>	<b>6800.00\$</b>

<b>URBANISME</b>			
FORMATION	02-610-00-454-00		400.00\$
SERVICES TECHNIQUES	02-610-00-449-00	400.00\$	
PROMOTION RELANCE ÉCONO.	02-621-00-971-01		1308.00\$
SERVICES TEHCNIQUES	02-610-00-449-00	1308.00\$	
FORMATION	02-610-00-454-00		100.00\$
PIECES ACCESSOIRES	02-610-00-640-00	100.00\$	
		<b>1808.00\$</b>	<b>1808.00\$</b>
<b>VOIRIE</b>			
SERVICES SCIENTIFIQUES	02-322-00-411-00		150.00\$
IMMATRICULATIONS VÉHICULES	02-322-00-455-00	150.00\$	
SERVICES TECH. USINE ÉPURATION	02-414-00-444-00		1500.00\$
TÉLÉPHONE ÉPURATION	02-414-00-331-00	1500.00\$	
		<b>1650.00\$</b>	<b>1650.00\$</b>
<b>LOISIRS</b>			
PIECES ET ACCESSOIRES PARCS	02-701-51-640-00		650.00\$
CONTRAT ENTRETIEN CHUTE	02-701-51-529-00	650.00\$	
REMB. REVENU ACT. ORGANISME	02-701-11-971-00		900.00\$
FRAIS DÉP. TERRAIN DE JEUX	02-701-53-310-00	600.00\$	
PIECES ET ACC. TERRAIN DE JEUX	02-701-53-640-00	300.00\$	
PIECES ET ACCESSOIRES BIBLIO	02-702-30-640-00		800.00\$
FRAIS DE DÉPLACEMENT BIBLIO	02-702-30-310-00		400.00\$
ACHAT LIVRES BIBLIO	02-702-30-670-01	1200.00\$	
		<b>2750.00\$</b>	<b>2750.00\$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>14,208.00\$</b>	<b>14,208.00\$</b>

ADOPTÉE

199-09-11

### COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 12 SEPTEMBRE 2011

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 septembre 2011 à savoir :

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>108 545,12 \$</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 798,38 \$</b>
<b>TOTAL DU MOIS</b>	<b>118 343,50 \$</b>

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

200-09-11

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 22H00.

ADOPTÉE

---

**GILBERT PILOTE,**  
Maire

---

**NORMAND BÉLANGER,**  
Directeur général et  
Secrétaire trésorier